Délib n° 20170706 17 DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 06 juillet 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 09 juin 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **31** Nbre de membres présents (quorum): 22 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
QUINCIEUX : Marcel PATIN
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN
COUZON : Christian COLOMBO, Gérard DARDET
LIMONEST: Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET
SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

Ont donné pouvoir : Corine CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Michel BALAIS à Claire BELLE, Denis VERKIN à Eric MAZOYER, Pascal DAVID à Marcel PATIN

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Anne Laure MATHIAS

Modification du tableau des emplois permanents

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 24 janvier 2017, doit être adapté aux besoins de la structure.

En effet, afin de pouvoir nommer un agent sur le cadre d'emploi des techniciens dans le cadre de la promotion interne 2017, il convient d'ouvrir un poste de catégorie B.

Les postes vacants seront supprimés après avis du comité technique.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver le tableau des emplois du SMMO mis à jour tel qu'il suit :

CADRE D'EMPLOI	CAT	TEMPS TRAVAIL	NOMBRE
Ingénieur	A	TC	1
Technicien	B	TC	1
Adjoint Administratif	C	TC	1
Adjoint Technique	C	TC	3
Agent de maîtrise	C	TC	2

PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 18 JUIL. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents telle que proposée dans le tableau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Max VINCENT

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 12/07/2017 et affichage le 12/07/2017